

## "Le Comité économique et social a été installé" dans Bulletin Quotidien Europe (20 mai 1958)

**Légende:** Le 19 mai 1958, se tient à Bruxelles la séance constitutive du Comité économique et social. À cette occasion, le Bulletin Quotidien Europe retrace l'événement.

**Source:** Bulletin Quotidien Europe. 20.05.1958, n° 128. Bruxelles.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"le\\_comite\\_economique\\_et\\_social\\_a\\_ete\\_installe"\\_dans\\_bulletin\\_quotidien\\_europe\\_20\\_mai\\_1958-fr-50d4610e-9945-4b00-9da9-9eaa4f3322cd.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 20/09/2012

## Le Comité économique et social a été installé. Vives critiques des syndicalistes au sujet de la composition du Comité

BRUXELLES (EU), le 19 mai 1958 - Le Comité Economique et Social des Communautés Européennes (Economique et Atomique) a été installé aujourd'hui au cours d'une séance solennelle qui s'est ouverte à 11h15 dans la salle du Sénat Belge, en présence des représentants des Gouvernements et des Institutions européennes. Le Comité était presque au grand complet : de ses 101 membres, M. Bousser (Lux), Van Spaendonck (P.-B.), Cantoni, Corbino, Costa et Storti (It.) étaient absents (outre M. Neubaum, Allemand, qui a renoncé et devra être remplacé) : les délégations allemande, belge et française étaient donc au complet.

En ouvrant la séance, M. Larock, président en exercice du Conseil de Ministres de la CEE, a pris la parole en soulignant que le Comité Economique et Social, tant en raison de l'ampleur de sa compétence que de la qualité de ses membres est un des fondements de l'Europe en construction. Le président Larock a rappelé que le Comité n'est pas institué auprès de l'une ou de l'autre Institution, mais auprès des Institutions communautaires dans leur ensemble ; ses membres sont désignés à titre personnel et ne doivent être liés par aucun mandat impératif. M. Larock a ensuite indiqué les principes qui ont présidé au choix des membres du Comité, en conformité des dispositions du Traité : « Nous ne nous dissimulons pas - a-t-il ajouté - les difficultés qu'il a fallu résoudre pour la répartition des sièges, mais nous croyons que les soucis légitimes exprimés par quelques-uns ont été pris en considération dans une mesure acceptable pour tous ; en équilibrant les représentations patronales et ouvrières, il a été fait droit au vœu émis par l'Assemblée Parlementaire Européenne ». M. Larock entendait ainsi répondre d'avance aux critiques attendues des syndicalistes. Il a précisé, en outre, que les sections du Comité ne forment qu'une partie de l'ensemble et qu'elles ne seront consultées que dans le cadre du Comité, constituant ainsi un facteur de cohésion et de concentration des problèmes qui se posent. Après avoir énuméré les cas dans lesquels le Comité devra être consulté (notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique agricole commune, l'application des règles de concurrence, les mesures d'élimination des obstacles aux échanges et à la libre circulation de la main-d'œuvre, etc.), M. Larock a conclu son discours en soulignant que l'ampleur de ces tâches marque l'autorité et la force du Comité.

M. Motz, Président en exercice du Conseil de Ministres de l'Euratom, a pris ensuite la parole pour rappeler, entre autres, que c'est bien l'ensemble du Comité qui sera appelé à se prononcer également sur les problèmes nucléaires et notamment sur le problème de l'énergie en général. Il a attiré l'attention sur le déficit croissant en énergie et sur la menace de décadence qui incombe de ce fait sur l'Europe. La Commission de l'Euratom participera aux travaux de la CECA sur la coordination des politiques énergétiques, et le Comité devra donner son avis sur ce problème, ainsi que sur d'autres problèmes importants tels que : la protection sanitaire, les programmes de recherche et la formation de spécialistes.

Le prof. Hallstein, Président de la Commission de la CEE, a fait un large exposé, dans lequel non seulement il a souligné le rôle du Comité (rôle d'une très grande importance, surtout pendant la période transitoire, lorsque les économies nationales doivent s'adapter à la situation nouvelle) mais a encore fourni les éléments de l'attitude de la Commission à l'égard du Comité : la Commission fera très souvent usage du droit de faire convoquer le Comité pour la consulter (et il a insisté sur le caractère unitaire et global des consultations, malgré l'existence de sections spécialisées) : « Nous sommes en droit - a dit M. Hallstein - de supposer que le Comité Economique et social ne s'occupera pas seulement de formuler une appréciation quotidienne et actuelle de la situation économique, mais surtout d'élaborer des programmes à longue échéance ». La Commission attache un intérêt particulier à ces programmes : par l'intermédiaire du Comité, elle connaîtra l'opinion des directeurs d'usines, des agriculteurs, des travailleurs. Après avoir énuméré en détail les tâches du Comité, le Président de la Commission a dit : « Comme nous le montre cette énumération, il n'est guère de domaine de notre Traité qui ne prévoie la collaboration du Comité ». Dans la pratique - a-t-il précisé - la Commission soumettra au Comité les projets de décisions après leur rédaction, « le vote du Comité sera considéré par la Commission comme un élément essentiel de ses délibérations ». La conclusion du discours de M. Hallstein a été d'une importance politique remarquable, car le Président de l'Exécutif du Marché Commun a rappelé que les six pays de la CEE sont d'ores et déjà la première puissance commerciale du monde entier, et ils pourraient devenir la première puissance productrice, mais, ce qui est plus important encore, ils constituent une unité politique d'importance croissante et dont l'existence propre « ne peut pas

être modifiée par aucune décision venue de l'extérieur ».

Au nom de la Commission de l'Euratom, M. Medi, qui en est le vice-président, a mis l'accent sur l'importance de l'énergie atomique pour le bien-être futur de l'humanité et sur la gravité du déficit en sources énergétiques, en déclarant qu'aujourd'hui déjà il serait possible de produire de l'énergie nucléaire à un prix de revient compétitif.

Enfin, M. H. van Leeuwen, doyen d'âge, a remercié le Gouvernement et le Sénat belge : le Comité gardera son indépendance et puisera sa force dans la sagesse de ses avis.

A ce moment, M. Larock a déclaré constitué le Comité Economique et Social et a levé la séance. M. Louis Major, secrétaire général de la FGT belge, aurait voulu prendre la parole en séance publique, pour lire la protestation, dont le texte avait été arrêté ce matin par le Comité des 21 (cfr. EUROPE n. 125) ; cette lecture publique n'ayant pas été possible, les Syndicats se sont réservé d'en communiquer le texte à la presse. Les termes de la protestation ont été cependant exposés au cours de la 1<sup>ère</sup> session effective qu'a tenue le Comité à partir de 15h30. M. Rosenberg, qui a pris la parole à ce sujet, a dit : « Nous sommes d'avis que la composition du Comité est une injure à la classe ouvrière tout entière ».

La séance de l'après-midi a été occupée par un long débat au sujet de la composition du Bureau, de la procédure des consultations, de la publicité des avis et des réunions ; elle a été suspendue pour reprendre vers 18h. Il apparaît très probable que le Comité se limitera à désigner la Commission du Règlement, qui sera chargée de lui soumettre des propositions sur ces points.